

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES INTELLIGENTES

POLITIKES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 26 Septembre 1848. No. 4.

CONFÉRENCES

DU

RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

(Voyez les numéros du 5 et du 19 septembre.)

(Suite.)

Il restait quelque chose, Messieurs, n'en doutez pas, il restait quelque chose de plus généreux que l'intérêt, de plus élevé que le devoir, de plus puissant que l'amour. Songez votre cœur, et si vous avez peine à m'entendre, si vos propres dons vous sont inconnus, écoutez Bossuet parlant de vous : "Quand Dieu, dit-il, fit le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté." Voilà, Messieurs, une parole divine, et Bossuet n'eût-il prononcé que celle-ci je le tiens pour un grand homme. La bonté ! c'est-à-dire cette vertu qui ne consulte pas l'intérêt, qui n'attend pas l'ordre du devoir, qui n'a pas besoin d'être sollicitée par l'attrait du beau, mais qui se penche d'autant plus vers un objet qu'il est plus pauvre, plus misérable, plus abandonné, plus digne de mépris ! Il est vrai, Messieurs, il est vrai, l'homme possède cette adorable faculté, j'en jure par vous tous. Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour, qui méritent l'élevation de son âme, c'est la bonté. C'est elle qui donne à la physionomie humaine son premier et plus invincible charme ; c'est elle qui nous rapproche les uns des autres ; c'est elle qui met en communication les biens et les maux, et qui est partout, du ciel à la terre, la grande médiatrice des êtres. Regardez au pied des Alpes ce vil crétin sans yeux, sans sourire et sans larmes, qui ne connaît pas même sa dégradation, et qui semble un effort de la nature, pour s'insulter elle-même dans le désespoir de ce qu'elle a produit de plus grand ; gardez-vous de croire qu'il n'ait trouvé le chemin d'aucune âme, et que son approbation lui ait ravi l'amitié de l'univers. Non, il est aimé, il a une mère, il a des sœurs, il a une place au foyer de la cabane, il a la meilleure et la plus sacrée, parce qu'il est le plus déshérité. Le sein qui l'a nourri le porte encore, et la superstition de l'amour n'en parle que comme d'une benédiction envoyée par Dieu. Voilà l'homme !

Mais puis-je dire : voilà l'homme, sans dire aussi : voilà Dieu ! De qui l'homme tiendrait-il la bonté, si Dieu n'en était l'occlusion primordiale, et si en formant notre cœur, il n'y avait pas versé avant tout une goutte de sien ? Oui, Dieu est bon ; oui, la bonté est l'attribut qui recouvre en lui tous les autres, et ce n'est pas sans raison que l'antiquité gravait au fronton de ses temples cette inscription fameuse où la bonté précède la grandeur. Mais toute perfection suppose un objet où s'appliquer. Il fallait donc à la bonté divine un objet aussi vaste et profond qu'elle-même : Dieu l'a découvert. Du sein de sa plénitude, il a vu cet être sans beauté, sans forme, sans vie sans nom, cet être sans être que nous appelons le néant ; il a entendu le cri des mondes qui n'étaient pas, et ce n'est pas sans raison que l'antiquité appelait une bonté sans mesure. L'éternité s'est troublée, et elle a dit au temps : commence ! Le temps et l'univers ont obéi à la volonté de Dieu, comme la volonté de Dieu avait cédé, mais librement, à l'inspiration de la bonté.

Je dis librement. Mes frères, parce que toutes les perfections divines s'exercent au delà d'elles-mêmes dans le mystère de la Sainte-Trinité, et que leur action extérieure n'est plus dès lors nécessaire à leur dilatation, mais un effet spontané du libre arbitre de Dieu. Dieu était bon avant de créer le monde, et sa bonté absolue se produisait à l'infini dans la communication éternelle des trois personnes incarnées. Quand donc il a fait l'univers, il a fait par un mouvement libre de son cœur, et non par nécessité. Il l'a fait gratuitement, sans l'impulsion de l'intérêt, sans la contrainte du devoir, sans l'entraînement d'un amour qui fût mérité, dans la seule fin de satisfaire sa bonté en communiquant la vie. C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin traitait cette question dit que Dieu est le seul être parfaitement libre, parce que seul il n'agit pas pour son utilité, mais à cause de sa bonté.

Cette conclusion, messieurs, est de la plus haute importance pour toute la suite du dogme chrétien, et il est nécessaire de résoudre les difficultés qu'elle présente, soit au point de vue théologique, soit au point de vue rationnel.

Théologiquement, on oppose au texte de l'écriture ainsi conçu : *Omnia propter semetipsos operatus est Dominus.* — Le Seigneur a tout fait pour lui-même. Ces paroles ont un caractère de précision et de clarté qui obscurcit, ce semble, toutes les idées que nous venons d'émettre devant vous. Il est aisé pourtant de vous les expliquer. Dieu, pas plus qu'aucun être, ne saurait puiser hors de lui les motifs de ses déterminations ; et les trouve dans sa nature, et en leur cédant s'il est permis de parler ainsi, il se manifeste qu'il agit pour lui-même. Mais la bonté a cela d'excellent et de singulier qu'elle a le bien des autres pour but, et qu'en agissant à cause d'elle, on agit cependant pour autrui et d'une manière désintéressée. Ainsi il est vrai de dire qu'en créant le monde par bonté, Dieu l'a créé pour lui, puisque sa bonté, c'est lui-même, et néanmoins il est pareillement vrai de dire qu'il l'a créé librement, puisqu'il se proposait le bien de sa créature, et que ce bien ne pouvait accroître sa propre félicité. Mais l'être lui-même accède, le motif de bonté restant encore pur et sans reproche ; car il n'y a rien de plus parfait que de trouver du bonheur à communiquer le sien. Cet égoïsme-là, si c'en est un, est celui des grandes ames, et sans doute, bien que la créature soit inutile à Dieu, il faut croire que mieux amour ne lui est pas indifférent, et que sans le rendre plus heureux, il nous rend au moins chers et précieux devant lui.

Il me sera facile encore de vous expliquer cette autre expression, que Dieu a créé le monde pour sa gloire. La gloire intérieure de Dieu est dans sa souveraine perfection ; sa gloire extérieure consiste à être connu et aimé des intelligences libres ; et il est hors de discussion qu'il a en effet donné l'être à ces intelligences pour en être connu et aimé. Mais pourquoi a-t-il voulu les appeler à la connaissance et à l'aimer ? Et ce pour leur bonheur ou pour son utilité personnelle, par le motif de la bonté ou par celui de l'intérêt ? Nous

avons établi, avec saint Thomas d'Aquin que c'était par le motif de la bonté, et l'expression dont il s'agit ne décide rien à l'encontre, puisqu'elle ne touche même pas la question. Il suffit de définir le mot de gloire pour en être assuré.

Arrivons donc aux objections du rationalisme. Loin de convenir que le monde est un ouvrage de la bonté divine, le rationalisme n'y voit pas même une œuvre de justice. Est-il juste, dit-il de disposer du sort d'autrui sans sa participation ? Lorsqu'il a plu à Dieu, usant d'une toute-puissance incompréhensible, d'appeler à la vie des êtres intelligents, des êtres capables de juger si l'existence était un don ou un malheur, avait-il le droit d'agir sans leur consentement. Les Romains l'ont écrit avec autant d'éloquence que de raison : *Nemini invito beneficium conferunt.* — Il n'y a pas de bienfait sans la volonté qui l'accepte. De quel droit nous a-t-on faits sans nous ? De quel droit nous a-t-on tirés du néant pour nous jeter, sans que nous leussions, dans cet océan de maux qu'on appelle la vie ? Quoi ! nous dormions tranquilles dans l'éternité de notre sommeil, et tout à coup une main invisible nous a saisis, une voix inconnue nous a appelés : elle nous a dit avec empire : *Vieus, vieus, pende, aime !* Et après qu'obéissant malgré nous à cet ordre implacable, nous avons passé des heures ou des années entre des réalités confuses et des illusions déçues, tout à coup encore la main qui nous avait attachés à notre première tombe, cette main nous repousse ! Et la voix qui nous avait appelés, la même voix nous crie : *C'est assez, couche tes membres, clos tes yeux sous de ce monde, va-t-en !* Mais si c'était pour nous qu'on nous a faits, ne devrions-nous pas nous consulter pour savoir où, quand, comment, à quelles conditions on nous donnait la vie ! Nul n'y a songé ; la vie nous est venue comme nous vient la mort, avec insulte et mépris de nous. Ah ! qu'une vaine théologie dise ce qu'elle voudra, ce n'est pas ici la plainte de l'esprit, c'est le gémissement de l'âme, c'est la sincérité de la souffrance et l'accusation de tous les mondes. Que du moins on nous laisse pleurer sur nous, qu'on respecte la désolation des âges, qu'on n'ajoute pas un malheur de notre destinée cet autre malheur de vouloir le comprendre !

Je me taisais, Messieurs, au bruit de ces accents qui vous ont troublés plus d'une fois, et qui peut-être troublent encore dans cette assemblée bien des cœurs brisés ; je me taisais ou plutôt j'aurais dû donner mes lèvres aux frémisses de la plainte et de l'ingratitude, si je prenais dans cette question le même point de départ que vous. Oui, si cette vie était la vie, si cette lumière était la lumière, si ce monde était le monde, oui, je courrais non front de mes mains, et je descendrais avec vous dans l'abîme d'un désespoir où je ne souffrirais même pas qu'on voulût me consoler. Mais l'avez-vous cru, et le christianisme vous l'a-t-il dit ? L'avez-vous cru, que cette vie fût la vie, que cette lumière fût la lumière, que ce monde fût le monde ? L'avez-vous cru, et qu'est-ce que vous l'a dit ? Je vous le demande encore une fois : qui est-ce qui vous l'a dit ? Vous-mêmes, personne autre que vous. Eh bien ! sachez une chose, c'est que je ne vous crois pas. Je crois que cette vie est un chemin, que cette lumière est une ombre, que ce monde est un prélude ; je crois que la vie c'est Dieu, que la lumière c'est Dieu, que le monde c'est Dieu. Et je crois de toute mon âme, au prix de men sang, s'il le faut, je crois que Dieu nous a créés pour vivre de lui, pour nous éclairer de lui, pour trouver en lui la substance dont tout ce que nous voyons n'est qu'une image incapable et douloureuse. C'est ma foi, c'est celle que je vous annonce, et pour la combattre, il faut la prendre telle qu'elle est, et non pas telle que vous la faites dans les injustices ou les découragements de votre esprit.

A continuer.

L'ANGLETERRE ET LE SAINT-SIÈGE.

La Chambre des Communes d'Angleterre vient d'offrir aux esprits sérieux un bien triste spectacle. La discussion du bill destiné à autoriser le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège semble avoir bouleversé toutes les idées dans l'honorable assemblée. Membres du Gouvernement, orateurs catholiques et protestants, champions de la liberté des cultes et défenseurs de la suprématie anglicane, nous ne saurions dire qui a divergé davantage. Certes, nous avions raillé la Chambre-Haute quand, il y a bientôt six mois, elle discuta ce bill. Ses orateurs avaient évoqué des fantômes contre lesquels ils s'étaient vainement livrés bataille. Bien que les nobles lords fussent, en majorité, désireux de ne pouvoir aller visiter Rome sous l'égide d'un ambassadeur britannique, ils ont si bien travaillé à atteindre ce but que le bill sorti de leurs mains rend pour le moment impossible l'objet dont chacun d'eux avait à cœur la réalisation. Nous espérons mieux de la chambre des communes ; mais nous avons compté sans lord Palmerston, lord John Russell, M. Gladstone, M. Sheil, M. Anstey, John O'Connell, pour nous donner aux principaux orateurs qui ont pris part à la discussion. Nous savions d'avance ce que nous promettaient M. Spooner et le représentant d'Oxford, sir Robert Inglis ; mais ces deux chevaliers de l'anglicanisme ont trouvé de nombreux rivaux.

Les débats que nous allons résumer ont fait naître dans nos cœurs un profond sentiment de tristesse, parce qu'ils nous ont convaincus que l'Angleterre n'est pas encore digne de l'honneur qu'elle ambitionne d'avoir un ambassadeur dans la capitale du monde chrétien. Non, malgré le vote définitif de la chambre, les relations diplomatiques entre le cabinet de Saint-James et le Vatican ne se rétabliront pas en vertu du bill actuel. Les termes dans lesquels ce bill est conçu mettent le Souverain-Pontife dans la nécessité de repousser les propositions qui lui seront faites. Le Pape était cependant très disposé à entrer en relations officielles avec l'Angleterre, et la lecture du projet de loi primitif (non amendé par les Lords) avait produit la plus agréable impression sur l'esprit de Pie IX [1].

Il eût été plus habile pour le ministère d'enterrer l'œuvre sortie de la chambre-haute, et de présenter à l'ouverture de la session prochaine un nouveau projet de loi. Nous avons

(1) C'est Mgr Wiseman qui nous révèle ce fait dans une brochure intitulée : *Words of Peace and Justice*.

supposé qu'il avait pris cette résolution, en voyant qu'il laissait la session s'écouler sans saisir les communes du bill que les Lords lui avaient envoyé le 29 février dernier. Le projet de loi, discuté, amendé et dénature par la première branche de la législature, a dormi cinq mois et demi dans les cartons de la chambre des communes, et en dépit de cette circonstance, il a été reproché au ministère de vouloir prendre ses honorables membres par surprise. Nous ne savons quel est le représentant qui a découvert cet argument, dont la valeur ne le cède pas d'ailleurs à la plupart de ceux qui ont été discutés. Écoutez lord Palmerston, qui le premier à la parole.

Sait-on pourquoi le ministère anglais veut établir des relations officielles avec le Saint-Siège ? Les raisons les plus élevées données par lord Palmerston sont celles-ci : 1° un ambassadeur à Rome favorisera le commerce anglais dans les états pontificaux et pourra négocier un traité de commerce ; 2° un jour viendra, dit le ministre, où les états romains auront des chemins de fer ; or, si nous sommes en bons rapports avec le Pape, nous lui demanderons la permission de voyager dans ses wagons quand nous voudrions aller nous promener aux Indes ! pense-t-on que ces considérations soient de nature à flatter beaucoup le Souverain Pontife et le peuple romain ? Ces arguments, qui le croirait ? n'ont pas converti la chambre. Les raisons commerciales invoquées par le ministre ont part de médiocre valeur devant les intérêts spirituels bien autrement importants qui sont engagés dans la question. Les anglais qui vont aux Indes, disent-ils, renonceraient aux chemins de fer romains et prendraient la voie la plus longue, plutôt que de voir leur jeune reine exposée aux séductions du Pontife romain. Cela est sérieux. Une partie considérable de la chambre des communes craint que le nonce qui représenterait le Pape à Londres ne cherchât à convertir la reine à la foi romaine. Voilà pourquoi, ainsi que les lords l'ont spécifié, la chambre des communes veut, elle aussi, à ce que le nonce ne puisse être jésuite, ni religieux, ni même prêtre ; les anglais ne veulent pas d'un représentant revêtu d'un caractère sacré.

Lord Palmerston répond à l'objection que la crainte d'être péroré des que l'ambassadeur romain sera laïque ; car autrement la même raison devait empêcher l'Angleterre d'envoyer ses rapports diplomatiques avec le Sultan, de peur que l'ambassadeur de la sublime porte ne se mit un jour en humeur de conquête et ne cherchât à gagner la reine à la religion de Mahomet.

Une discussion sur les rapports à établir avec Rome devait permettre à certains orateurs de parler de tout, aussi ont-ils largement usé de cette latitude.

Irlande, ses misères, son épiscopat, son clergé, ses habitants, ont été passés en revue. La chambre s'est occupée de Maynooth, du *bequest-act*, du *college-bill*, de l'archevêque du Dublin, de Mgr. Wiseman, des catholiques d'Angleterre, de la création des nouveaux sièges épiscopaux, de la lettre de lord Clarendon à Mgr. Nicholson, à l'occasion des statuts des facultés d'Irlande [1] ; enfin les orateurs ont touché à tant de points étrangers au bill que lord Palmerston en a conclu qu'ils n'avaient pas à soutenir contre le projet d'objection sérieuse. Il n'est pas jusqu'au petit ouvrage de piété intitulé : le *Jardin de l'âme* qui n'ait été le sujet de vives explications.

Entre autres naïvetés dignes d'être signalées, lord John Russell a dit très sérieusement qu'il n'aurait pas été consulté sur la création projetée de nouveaux sièges épiscopaux par l'église romaine, et qu'il ne donnerait pas son consentement à ce projet. . . . si jamais on le lui demandait. Le noble lord, qui a si bien expié au à la chambre que l'autorité spirituelle du Pontife romain échappe à tout contrôle gouvernemental, n'a pas compris qu'en érigeant des sièges épiscopaux il s'agitait simplement de régler l'exercice de cette autorité contre laquelle il reconnaît l'impuissance de son pouvoir . . . à moins de recourir à des lois de persécution.

M. Gladstone, qui est un homme d'état, écrivain et penseur, s'est laissé dominer par l'impression commune, et a puisé dans le projet de diviser l'Angleterre en diocèses catholiques des considérations qui commencent à passer de mode, même dans les meetings d'Exeter Hall. M. Gladstone appartient à l'école qui ne voit dans l'église qu'une humble servante de l'état, et fidèle à ses principes, il désire que l'Angleterre noue des relations avec le cour de Rome, afin de s'en servir comme moyen d'influence en Italie.

Nous ne relèverons pas ce que les prétentions de M. Gladstone et de ses amis ont de ridicules. Il y a un moment et il a existé longtemps en Angleterre des vicariats apostoliques, spirituellement administrés par des évêques. Quel est le nom distinct ou diocèse l'étendue de pays sur laquelle s'étend et s'exerce la juridiction épiscopale, nous avons de la peine à comprendre quelle incertitude peut en concevoir M. Gladstone. Les évêques catholiques ne prétendent pas ravir aux prélats de l'église officielle la liberté d'observer, et aucun d'eux (point capital), ne songe à revendiquer la moindre part à leurs bénéfices. La nouvelle division ecclésiastique ne saurait inquiéter les anglais plus que l'état actuel des choses, et d'ailleurs de quel droit s'en offenseraient-ils ? Est-ce que les méthodistes et toutes les sectes n'ont pas leur organisation ? Dans un pays où la liberté de conscience est respectée, quelle autorité pourrait chercher à s'immiscer dans une administration dont le caractère est exclusivement spirituel ?

Chacun conviendra que la discussion des communes n'a pas fait briller la science religieuse des membres qui y ont pris part. L'étendue d'ignorance ne saurait suffire à relever les absurdités qui ont été avancées et soutenues par les partisans comme par les adversaires du projet de loi.

Nous devons constater avec un profond regret que les catholiques anglais et irlandais n'ont su ni attaquer ni défendre le bill avec plus d'élevation et à l'aide de meilleurs arguments que les protestants. Les adversaires catholiques du projet de loi, loin de se borner à en critiquer les défauts, se sont laissés entraîner à des exagérations insensées. M.

(1) Sir Robert Inglis a signalé à la Chambre la rectification de l'Université, qui a fait observer dans son article du 9 août, sur les nouveaux statuts, que l'on avait commis une erreur en publiant cette lettre comme étant adressée à l'archevêque de Dublin.

Anstey soutient que si ce bill était jamais mis en vigueur, le Pape et les catholiques d'Angleterre et d'Irlande seraient livrés pieds et poings liés au gouvernement britannique.

"Pour ma part, a-t-il ajouté, j'espère que lorsque ce bill recevra la sanction royale, le Pape aura cessé d'être souverain des états romains, de manière que les auteurs du bill se trouveront déçus dans l'objet qu'ils veulent atteindre."

On conviendra que M. Anstey, naguère nommé, si nous ne nous trompions, membre d'un des ordres royaux de chevalerie, se laisse entraîner bien loin par le désir de déstabiliser lord Palmerston. Son exaltation s'expliquerait-elle par son intimité avec M. Urquhart, le mauvais génie du chef du *Foreign-Office* ? John O'Connell n'a pas mieux posé la question ; mais il a cependant dans la sagesse du Pontife romain la confiance dont manque son collègue, car il a exprimé la conviction que le Pape repousserait les propositions de l'Angleterre avec mépris. M. J. O'Connell a été moins heureux quand il a cherché à pénétrer les motifs secrets qui inspirent le ministère ; il a fait assister la chambre à une véritable scène de fantasmagorie. Les tours de force de son imagination n'ont pas servi utilement la cause qu'il a défendue d'ailleurs avec talent et conviction.

Les membres catholiques de la Chambre ont insisté pour qu'on substituât dans le projet de loi les mots *Souverain Pontife* à ceux de *Souverain des Etats Romains* ; mais le Ministère, appuyé des protestants, a maintenu cette rédaction et a même fait disparaître, d'un des articles du bill, les mots *Cour de Rome*.

La raison alléguée pour refuser ce changement mérito d'être consignée. Il importe que l'on sache à Rome que les membres du gouvernement anglais désirent appeler le Pape Souverain des Etats romains, parce que dans des temps de révolution on ne sait si le *Souverain de Rome* sera longtemps Pape. L'observation ne peut manquer de flatter Pie IX. Est-ce que l'Espérance exprimée par M. Anstey, qui est catholique, aurait suffi pour justifier, en Angleterre, cette précaution des législateurs ?

M. Sheil, qui est irlandais, catholique et de plus membre du Gouvernement, a parlé pour défendre en comité la clause portant que le Pape ne pourra se faire représenter que par un laïque. Cet article, qui n'existait pas dans le projet primitif, n'eût pas été introduit dans le bill par la Chambre des lords si les pairs catholiques s'étaient trouvés à leur poste le jour où il a été proposé. Il n'a été voté qu'à la majorité de quatre voix, tandis que sept membres catholiques étaient absents ; M. Sheil conclut de ce fait qu'on ne peut reprocher cette clause au Gouvernement ; mais puisqu'il la trouve dans le bill, il aime autant l'y conserver que de l'en faire disparaître. M. Sheil eût fait preuve d'habileté, de prudence et de bon goût, en laissant à lord Palmerston le soin de soutenir cette thèse. Son discours, qui n'aurait rien d'étrange sur les lèvres d'un protestant, est un scandale sur celles d'un catholique.

Il est à regretter pour lord Palmerston que Mamiani ne soit plus aux affaires. La demande d'un ambassadeur laïque par l'Angleterre eût fourni à ce ministre l'occasion d'un nouveau conflit avec son souverain ; mais quel but se propose lord Palmerston. Mamiani n'était plus ministre, quand il vante la sécularisation du gouvernement romain ? "Après tout, envoyez un ambassadeur laïque, nous nous passerons de son représentant, et nous nous trouverons vis-à-vis de son gouvernement dans la position de la Prusse et de la Russie, qui ont des ambassadeurs à Rome sans avoir près de leur cour des représentants du Saint-Siège."

Lord Palmerston peut se rassurer. Nous sommes persuadés que le Pape ne consentira jamais à recevoir un ambassadeur anglais avant de pouvoir se faire représenter à Londres par qui bon lui semblera. Le gouvernement anglais connaît bien peu Pie IX et croit pouvoir lui imposer si facilement un ambassadeur. La discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des Communes est d'ailleurs de nature à éclairer le Saint-Père sur ce que demandent de lui dans cette circonstance d'honneur de son gouvernement et la dignité du Saint-Siège.

Le bill peut être considéré comme définitivement adopté, car il a passé en comité et n'a plus qu'à subir *pro forma* l'épreuve de la troisième lecture.

Ce projet de loi, tel qu'il est conçu et rédigé, nous paraît plus ridicule que dangereux, et nous ne comprenons pas pourquoi les catholiques s'en effrayent. Le ministère anglais, contrairement à ses intentions, ajoute une barrière à celle qui déjà s'opposait à l'établissement des rapports officiels entre Londres et le Vatican. Cette raison nous fait regretter l'adoption du bill, car nous désirons voir s'établir entre le Saint-Siège et l'Angleterre des relations qui cessent quoi que l'on en dise, produir les plus heureux résultats. Les débats que cette question a soulevés à la Chambre des Lords et dans celle des Communes, le langage des membres du Gouvernement, l'attitude des protestants, l'intelligence des catholiques, toutes ces circonstances nous ont convaincu que le moment de voir un ambassadeur anglais à Rome n'est pas arrivé. Quant aux considérations qui peuvent influencer sur la conduite du Saint-Siège dans cette circonstance, nous n'avons pas à les énumérer ; la sagesse et l'expérience du grand Pape qui préside aux destinées de l'Eglise nous en dispensent.

LE GÉNÉRAL EUGÈNE CAVAIGNAC. — Le général Cavaignac aujourd'hui chef du pouvoir exécutif, est né à Paris le 15 octobre 1802. Il est fils de Jean-Baptiste Cavaignac, député de la Convention.

Eugène Cavaignac, après avoir fait ses études au collège Saint-Barthe fut admis à l'école Polytechnique. Il entra ensuite à l'école d'application de Metz comme sous-lieutenant de génie, et fut placé, en 1824, dans le 2e régiment de cette arme. Lieutenant en second le 1er octobre 1826, lieutenant en premier le 12 janvier 1827, il fit, en 1828, la campagne de Morée. Le 1er octobre 1829, il fut nommé capitaine au même régiment. Il avait vingt-sept ans.

Revenu de la Grèce, le capitaine Cavaignac était, en 1831, en garnison à Metz. Le projet d'association nationale, qu'il signa et qui fut considéré comme un acte d'opposition, lui valut la disgrâce officielle ; il fut mis en non-activité.

Rappelé au service en 1832, le capitaine Cavaignac fut envoyé en Algérie. Il y montra une rare énergie et une grande intelligence de ce pays et de cette guerre. Ce fut lui qui commanda la faible garnison jetée dans Tlemcen au milieu des tribus kabyles les plus hostiles et les plus braves. Dans ce poste si difficile et si périlleux, il déploya les talents d'organisation unis à la constance la plus intrépide.

Néanmoins, ce fut seulement le 4 avril 1837 qu'il obtint le grade de chef de bataillon. Le 21 juin 1840, il fut nommé lieutenant-colonel des zouaves, et le 19 avril 1841, il reçut le commandement de la subdivision de Tlemcen, avec le grade de maréchal-de-camp.

Après la Révolution de Février, le général Cavaignac fut nommé général de division et appelé au Gouvernement de l'Algérie.

Nommé représentant à l'Assemblée il accepta le ministère de la guerre qu'il avait refusé une première fois. Les événements de juin lui firent tout à coup la position éminente et exceptionnelle, où la cause de l'autre lui a dû de si grands services.

Le général Cavaignac est d'une taille plutôt au dessus qu'au-dessous de la moyenne. Sa figure, brunie par le soleil africain, décorée d'une moustache épaisse et d'une royale bien fournie, porte, comme toute sa personne, un caractère martial que ses actes ne démentent pas.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 26 SEPTEMBRE 1848.

LA SESSION PROCHAINE.

La presse d'un bout du pays à l'autre est fort occupée dans ce moment à conjecturer quelles sont les mesures que le ministère se propose d'adopter devant le parlement au mois de novembre prochain. Chacun fait ses remarques à ce sujet, et la presse de l'opposition fait tout en elle pour façonner de seser les difficultés au gouvernement.

Pour notre part, nous devons répéter ce que nous avons dit, savoir: que nous avons pleine confiance dans le ministère du jour et que nous sommes certain qu'il persistera en parlant avec des mesures utiles au pays et propres à servir ses intérêts de toutes sortes. Cependant pour satisfaire un peu l'impatience de nos lecteurs qui aimeraient à avoir une idée des réformes proposées par le gouvernement et des mesures générales qu'il se propose de présenter au parlement, nous allons faire connaître ce que nous pensons à ce sujet. Ce ne sont que nos idées individuelles que nous émettons, et nous n'entendons pas parler officiellement ni au nom de personne autre.

La prochaine Session sera sans doute une des plus fructueuses de toutes celles que nous avons eues depuis que le Canada est passé sous la domination Anglaise. Aussi est-il consistant de voir à la tête des affaires des hommes de la plus haute capacité et qui possèdent la confiance de la masse du peuple. Cette session sera importante, nous pensons, par la session des mesures suivantes:

1° Un Bill de réforme électorale. Ce Bill conservera la proportion actuelle des représentants pour chaque province; mais il augmentera le chiffre des représentants, et le portera, selon les uns, à celui de 129, et selon les autres à celui de 130.

2° Un Bill d'organisation postale. Ce Bill établira un taux uniforme pour les lettres dans toute la province, et ce taux sera bien inférieur à celui qui existe aujourd'hui. Il diminuera aussi considérablement le prix des journaux, car le port actuel est par trop élevé. Il établira le bureau général de la poste au Canada, et fera ainsi disparaître les mille et une justes plaintes contre l'organisation postale du jour.

3° Un Bill de réciprocité de commerce avec les États-Unis. Par ce Bill, nous obtiendrons les produits des E. U. à bien meilleur marché, et nous pourrions exporter nos blés sans payer des frais de douane exorbitants.

4° Un Bill d'organisation douanière pour toutes les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord. C'est une mesure qu'exigent nos intérêts commerciaux, et qui nous rendra au centuple, par les avantages de l'exportation ce que nous perdons par la suppression des droits des douanes intercoloniales.

5° Un bill de judiciaire. Nous n'entendons pas par cette mesure un nouveau bill; nous entendons l'ancien bill perfectionné. Car de l'aveu de tous les juristes il est de plus en plus nécessaire de faire en entier la raison en est celle-ci: en refusant en entier, vous déroutez les gens et vous exposez votre mesure à un non-fonctionnement; tandis qu'en amendant, vous ne faites que perfectionner (au moins vous êtes censés le faire) un système auquel on est déjà habitué.

6° Un bill d'éducation. Par-là, nous ne voulons pas non plus demander un changement complet, ce sont seulement des améliorations au système actuel. Malgré tout ce que peuvent dire un petit nombre d'individus, nous croyons, avec le plus grand nombre et avec le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, que les principes de la loi actuelle, sont bons et qu'il suffit de quelques amendements à cette loi pour en faire quel que chose de fort praticable et de fort utile au pays.

7° Un bill pour le rappel des lois de banqueroutes. Les marchands paraissent désirer qu'il en soit ainsi; et les avocats n'en seront pas fâchés.

8° Une loi pour la profession du Notariat. C'est au moins une mesure que demandent bien des gens; et qui, bien faite, peut produire les plus heureux résultats. Car il faut se souvenir que le notaire est dans la société une personne qui joue un grand rôle, et qui souvent a en moins le sort de bien des familles.

9° Un bill d'enregistrement. Une réforme en cette matière est absolument nécessaire; car la loi d'enregistrement actuelle paraît mécontenter bien des gens, et nous pouvons dire avec raison.

10° Un bill pour le King's College de Toronto. De cette mesure, nous ne dirons rien pour le moment; nous nous réservons pour plus tard.

11° Un bill de municipalités. Ce bill ne serait qu'une loi d'amendement, afin de faire disparaître les plus grands vices du système actuel.

12° Un bill pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture. C'est-là une mesure nécessaire et qui devra passer sans opposition. Car si l'on donne de l'argent pour enseigner à la jeunesse à lire, écrire et chiffrer; à plus forte raison devons-nous voter de l'argent pour apprendre à cette jeunesse et au peuple en général à bien cultiver les champs. Car il faut se le rappeler, la masse du peuple est agricole; par conséquent, il faut faire quelque chose, nous ajoutons beaucoup, pour l'éclairer sur sa profession, et la mettre en état de lui servir efficacement avec nos voisins du sud. Nous devons dire de plus que, parlant pour le Bas-Canada seul dans ce moment, nous croyons qu'il est encore plus nécessaire d'encourager l'Agriculture et de l'éclairer dans cette section de la province, afin que ceux qui s'y adonnent puissent soutenir la compétition et la comparaison avec les hommes qui nous viennent d'outre mer. Cette mesure, selon nous, est une des plus nécessaires, et attirera l'attention spéciale du gouvernement.

13° Un bill pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Cette mesure paraît être généralement demandée dans le Bas-Canada, et nous sommes sur que sa passion dans les deux Chambres rencontrera l'approbation du peuple. Nous n'entendons pas cependant faire de ce bill une loi de spoliation. Bien loin de là: tout en donnant aux populations un système moins onéreux et moins féodal, on substituera un paiement plus facile et qui puisse servir de juste compensation aux seigneurs pour les pertes qu'ils feront par l'abolition de la tenure. Nous croyons que les seigneurs eux-mêmes sont en faveur d'une semblable mesure, et qu'ils étaient assurés d'une compensation équitable, ils seraient des premiers à demander la fin du présent système.

14° Un bill pour régler le mode et l'époque du paiement des indemnités pour les pertes de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada. La justice de cette indemnité n'est plus contestable; car elle a été reconnue à trop de reprises. Il reste maintenant à déterminer le temps où se paiera cette dette et les moyens de l'acquitter. Nous ne doutons pas que, s'il y a la moindre possibilité de faire droit à cette dette d'honneur, les ministres ne s'empressent d'introduire un acte à cet effet.

15° Un bill pour pourvoir au paiement des réclamations contre les anciens Districts municipaux. C'est en core là une mesure de justice: il y a déjà plusieurs années que les réclamants s'adressent à la Législature, et ils n'ont encore obtenu rien de satisfaisant. Il est temps de faire droit à leur demande; car elle est juste. D'ailleurs ils sont en grand nombre, et s'ils n'ont pu se faire payer, c'est grâce à une nouvelle organisation des municipalités, faite par le parlement.

16° Un bill pour la presse. On sent de plus en plus tous les jours la nécessité d'une part de protéger la presse, et de l'autre de protéger les citoyens contre la licence de la presse. La mesure que demandent les journalistes n'est pas une mesure toute en leur faveur et toute au détriment de la masse de nos populations. Ils demandent une mesure équitable, qui puisse soustraire la presse aux tracasseries de ceux qui peuvent se faire un plaisir de la tourmenter, et ainsi soustraire cette même presse au baillonnement que quelques individus peuvent désirer pour elle. Si nous voulons être libres, c'est à dire ne pas nous laisser gouverner par la minorité, il faut que la presse soit libre. Du moment que vous lui imposez des entraves, du moment que vous essayez de lui fermer la bouche et de neutraliser ainsi sa puissance, nous pouvons dire adieu à nos libertés. Car c'est en grande partie par le puissant organe de la presse que s'établissent les libertés, et c'est aussi par lui qu'elles se maintiennent; nous ne doutons donc pas que, dans la prochaine session, il ne soit présenté un acte pour sauvegarder les droits de la presse, tout en conservant aux citoyens leur recours contre les délits de la presse, lorsqu'il y aura lieu.

17° Un bill de médecine. Cette mesure est désirée par une partie des médecins; nous ne savons pas au juste quelles sont leurs vues à cet égard.

18° Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics. Nous n'entendons pas dans les détails d'une pareille mesure; car l'on conçoit que personne n'est plus à même de connaître ce qu'il y a à faire à cet égard que les ministres eux-mêmes. Seulement nous dirons que tout en voulant économiser ce que nous aimons fort, il ne faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. Il faut que le travail soit récompensé autant qu'il est nécessaire. De plus, nous croyons que les emplois qui comportent de la responsabilité doivent être mieux rémunérés que d'autres, le travail étant égal d'ailleurs. Enfin, il est certaines charges qui, selon nous, exigent un salaire plus élevé qu'il n'est strictement nécessaire pour récompenser le travail. Nous ne serions pas d'opinion, en un mot, de faire de l'économie quand même, et nous pensons qu'il est quelque fois utile de voir en cette matière ce qui exige l'honneur et la dignité.

19° Un bill pour fixer l'indemnité à accorder à chaque membre de la Chambre d'Assemblée. Cette mesure est demandée depuis trop longtemps pour ne pas s'en occuper durant la session qui approche. D'ailleurs, au dire de bien des gens, s'il y a de l'économie à faire quelque part, c'est en cette matière. Nous n'entendons pas dans les détails pour cette fois, sauf à y revenir en temps et lieu.

20° Une adresse à la reine pour obtenir que le salaire du Gouverneur-Général du Canada soit à la charge du trésor impérial. Plusieurs des premiers hommes d'état anglais se sont déjà prononcés en faveur de la justice d'une pareille mesure, et il faut espérer qu'il sera fait quelque chose à cet effet. Car il nous semble qu'il n'est que juste que le gouverneur soit payé par l'Angleterre. Le peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gouverneur, qui lui-même n'a aucune responsabilité à l'égard du peuple de ce pays. Toute la responsabilité du gouverneur est envers l'Angleterre. C'est donc à elle à le payer. D'ailleurs c'est elle qui le nomme, et qui nomme doit payer. S'il n'en était pas ainsi, une des premières mesures à passer serait celle de la réduction du salaire du gouverneur, car pour le Canada il est un peu fort de donner à ses gouverneurs la somme assez

ronde de 30000 piastres, tandis que nos riches voisins les Américains, qui connaissent assez bien la valeur de l'argent, ne donnent à leur président que la somme de \$25000. Si l'on proportionnait le salaire au nombre d'habitants, les Etats-Unis ayant 20500000 habitants et le Canada 1500000, le salaire du gouverneur du Canada ne s'élèverait pas à plus de \$1925. Mais comme d'après ce que nous avons dit plus haut, il faut consulter un peu l'honneur et la dignité, nous pensons que personne ne trouverait à redire à un salaire moitié moindre que le salaire actuel. Néanmoins avant d'en venir là, il vaudrait mieux tenter de le faire payer en entier par le trésor impérial.

21° Une adresse à la reine au sujet du rappel des lois de navigation. Cette adresse du parlement du Canada de vrait nécessairement être d'un grand poids en Angleterre, et peut-être hâter la passation d'un acte à cet égard.

Nous n'en disons pas d'avantage aujourd'hui. Nous n'avons fait à peu près qu'énumérer les mesures les plus importantes qui occuperont l'attention de nos représentants à leur prochaine réunion. Nous n'avons pas eu intention de donner une idée complète de toutes les mesures importantes, car nous aurions alors à ajouter, à la nomenclature qui précède une longue liste de bills qui devront sans doute devenir lois dans le prochain parlement. Nous n'avons pas eu non plus intention de discuter les Mesures les plus importantes que nous venons de citer: nous nous sommes contenté de faire quelques remarques pour faire connaître la tendance des uns et des autres. Lorsque ces mesures seront amenées devant les Chambres, nous serons plus à même d'en connaître la teneur, et nous ne manquerons pas alors de revenir à leur sujet. En attendant, nous supposons que ce qui précède suffira pour donner une idée générale des travaux de la prochaine session, et faire bien augurer de ses résultats.

TEMPERANCE.

Nous apprenons par un tableau des auberges, dans la Gazette Officielle, quel est l'état de la tempérance dans le district de Québec. Du premier mai au 5 septembre courant, on n'avait pas accordé de licences pour le comté de Saguenay, ni pour les paroisses de St Joachim, St-Férol, Bonne Ste. Anne, St. François de l'Île, St. Jean de l'Île, Ste Famille, St. Pierre de l'Île, St. Donstan, Stoneham, St. Roch, Stadacona, St. Bazile, St. Raymond, Deschambault, Grandines, St. Casimir, Lotherière, St. Flavien de Ste. Croix, St. Antoine de Tilly, Comté de Kamouraska, Comté de Rimouski, ainsi 19 paroisses et les trois grands comtés de Saguenay, Kamouraska et Rimouski se distinguant par leur sobriété et leur tempérance. Tous ces endroits-là devront augmenter en éducation religieuse et morale; ils devront devenir plus instruits en agriculture, et par là même plus riches, plus prospères, plus heureux. Ce sont, comme les 40 paroisses du district de Montréal, des localités vraiment patriotes.

Nous avons cependant, comme dans le district de Montréal, un mauvais côté à signaler dans le district de Québec. C'est ainsi que nous voyons avec douleur la banlieue de Québec figurer dans ce tableau pour 17 auberges, Ste. Foye pour 12, St. Jean Chrysostome pour 11, la Pointe Lévy pour 30 et la ville de Québec pour 137! Sont-ce là des chiffres tolérables? nous ne le croyons pas. Pour peu que toutes les auberges soient fréquentées, on conçoit quelle source d'immoralité et de ruine sont ces cantines. Comme pour le district de Montréal, nous espérons que les efforts des apôtres de la Tempérance feront bientôt disparaître grand nombre de ces auberges, et contraindront ceux qui les fréquentent qu'il vaut bien mieux pour eux employer leur argent à s'instruire et à instruire leurs enfants, qu'à perdre leur temps et leur argent à s'enivrer et à être le jouet de tout le monde.

ENCORE LA TEMPERANCE.

Nous voyons encore, par la Gazette Officielle, un état des licences d'auberges accordées dans le district de Trois-Rivières du 20 mai au 9 septembre courant; et de celles accordées dans le district de St. François durant la même période. Nous n'y voyons le nom d'aucune paroisse où l'on n'ait pas accordé de licences d'auberges. Mais nous voyons le township de Stanstead et figurant pour 7 auberges et la ville de Trois-Rivières pour 18. Les remarques, qui se trouvent plus haut sur le district de Québec, peuvent et doivent s'appliquer aux deux districts de St. François et de Trois-Rivières; c'est la raison qui nous dispense d'en dire d'avantage pour cette fois.

EDUCATION.

Nous trouvons dans le Herald de New-York, l'article suivant que nous livrons à la considération des hommes qui ont à cœur l'éducation du peuple:

« Le meilleur système d'éducation, dont nous ayons encore entendu parler est celui que l'on vient d'essayer avec grand succès dans l'état de Virginie. C'est une espèce de compagnie d'éducation en commandite, compagnie organisée par le moyen de souscriptions de la part d'un certain nombre de citoyens. Les souscripteurs, au nombre de 60, fournissent chacun la somme de \$1,000, formant ainsi un fonds de \$60,000. En retour, chaque membre a le privilège de faire instruire parfaitement ses fils, quel qu'en soit le nombre; et s'il n'a pas de fils, il a le privilège de faire donner cette éducation à un jeune homme qui lui désigne, et celui de faire ainsi instruire un jeune homme pendant 20 ans. Nous sommes heureux de pouvoir dire que la somme est trouvée, et jusqu'à présent l'essai de ce système dépasse toutes les espérances.

« Les avantages d'un tel système d'éducation sont évidents. Par le moyen de 60 souscripteurs qui fournissent chacun \$1,000, il se fait un fonds suffisant pour l'éducation de tous leurs fils. Ainsi un homme, qui a deux ou plusieurs fils, leur donne une éducation complète pour \$1,000; sous les autres systèmes, on ne pourrait pas le faire à moins d'une somme de \$10,000, aussi considérable; et remarquons que, sous le nouveau système, l'éducation est aussi bonne et aussi complète que celle que l'on reçoit dans les meilleurs collèges. Cette compagnie d'éducation est connue sous le nom de Hampton-Sydney college. On a nommé un président fort capable, et l'entreprise va marcher immédiatement.

« Ce système ayant si bien réussi, et promettant les plus beaux résultats, pourquoi ne l'essayerait-on pas dans la ville de New-York? Nous recommandons ce système à l'attention de nos concitoyens.

NEW-YORK.

Nous extrayons d'une lettre, qui nous est adressée de New-York, les passages suivants qui peuvent intéresser nos lecteurs:

New-York, 15 septembre 1848.
.....On annonce pour le 3 octobre une grande exhibition annuelle de l'industrie et de l'agriculture américaines au Castle Garden; et je ne manquerais pas de m'y rendre et vous en rendrai compte.....

.....Il se trouve ici un certain nombre de Canadiens. Il y en a beaucoup à Troy; ils y travaillent aux forges et aux manufactures..... J'ai vu ces jours derniers un monsieur Franchère, qui a écrit une assez longue relation d'un voyage fait dans les pays d'en haut. C'est un beau vieillard encore frais; il est attaché, je ne sais en quelle qualité, à une maison considérable de marchands engagés dans le commerce de pelleteries.....

.....New-York est intéressant à parcourir, je vous assure il y règne une animation qui effraie et qui me fait l'effet de ces machines à vapeur toujours en mouvement.....

.....J'ai visité Brooklyn depuis l'incendie qui a dévoré le centre du commerce de ce faubourg de New-York. Ça fait une jolie raffe; mais quoi qu'il ait brûlé un grand nombre de maisons, ça ne peut pas figurer à côté des incendies de Québec.

Tout-à-vous,

C'est avec un vrai plaisir et une grande satisfaction que tous les amis du pays apprendront qu'il y a en ce moment à Montréal des délégués de la société des défricheurs de la Malbaie, qui viennent demander au gouvernement de faire arpenter trois à quatre cents terres sur les bords du Lac St. Jean, au Saguenay. Toutes ces terres seront prises immédiatement par autant de cultivateurs qui offrent au gouvernement d'avancer eux-mêmes l'argent nécessaire à l'arpentage. Nous de doutons pas que cette demande ne soit prise en sérieuse considération par le conseil des ministres, et qu'on ne se rende aux désirs des pétitionnaires.

Nous voyons par le Transcript que, le 13 du courant, il s'est tenu à la Petite Nation, Seigneurie de M. Louis-Joseph Papineau, une assemblée pour adopter et signer une pétition à la législature et demander l'abolition de la tenure seigneuriale. L'assemblée était très nombreuse, ajoute le Transcript, et la pétition a été adoptée, sept personnes seulement votant contre. On nous assure qu'il doit se tenir de semblables assemblées dans un bon nombre d'autres paroisses de ce district.

Un correspondant du Register de Montréal, l'organe des Baptistes, fait entre autres questions la suivante:

« Quels seraient les moyens les plus efficaces dont pourrait user le monde chrétien pour convertir Sa Sainteté le Pape? » (! !)

Nous remercions bien notre confrère de l'Ami de la Religion de ce qu'il dit de notre feuille, et nous répétons avec lui que "le monde catholique sent plus que jamais le besoin de supplanter une feuille religieuse, principalement lorsqu'on est obligé de vivre au milieu d'un si grand nombre de croyances religieuses diverses."

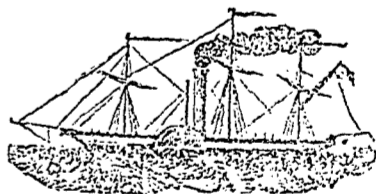
On nous prie d'annoncer que la rentrée des Classes du Collège de Chambly a été retardée par les réparations considérables que l'on a fait à l'établissement, aussi nous sommes certain que ce Collège continuera à être fréquenté comme par le passé.—Voir l'annonce.

AUX CORRESPONDANTS.

M. B. C. St. Jean, votre abonnement expire le 20 novembre prochain. Lettre reçue, merci du tout. L'ouvrage est rare ici; si vous vous trouvez bien, restez-y. Tenez votre promesse.

M. M., Prêtre, votre lettre est reçue.
M. B., Prêtre, lettre reçue ainsi que contenu.
M. sans nom, tout est bien; continuez.

ARRIVEE DU STEAMER.



ACADIA.

L'Acadia est arrivé à Boston dimanche à 5 1/2 heures du matin. Il rapporte que l'United States avait été obligé de rentrer au port, ayant brisé son rebouloir en partant de l'Angleterre.—La Reine a prorogé le parlement le 5; et est partie immédiatement après pour l'Écosse. L'Irlande est encore tranquille. La visite de lord John Russell en Irlande donnait lieu à bien des conjectures. La réception du premier-ministre paraît avoir été froide de la part des Irlandais.—Le steamer Hermann s'est jeté à la côte sur l'île de Wight en allant de New-York en Angleterre. On a dépêché de suite à son secours deux steamers qui l'ont déchargé de son charbon. Il s'est aussitôt mis à flotter, a repris son charbon et a continué sa route, sans avoir éprouvé de dommages.—On disait que M. Corcoran, l'agent américain, venait de conclure un arrangement avec les maisons Baring, Overend et Cuney au sujet d'un emprunt de cinq millions.

INTRONISATION DU TRÈS-RÉVÉREND

DR. ULLATHORNE.

(Traduit pour les Mélanges.)

Mercredi dernier, le T. R. Dr. Ullathorne, récemment nommé au vicariat du district du centre, a été solennellement intronisé dans la cathédrale de St. Chad, à Birmingham, et y a reçu l'hommage du clergé. A 11 h., S. G., portant une chape de drap d'or et la mitre précieuse, et ayant sa croix à la main, est reçu à la grande porte par le T. R. Dr. Weadall, vicaire général du district, le Rév. Jean Moore, premier prêtre de la cathédrale, et une portion très nombreuse de clergé. L'église était encombrée dans toutes ses parties; beaucoup même ont été incapables d'obtenir une place; c'est la nef, à travers laquelle S. G. s'avancera processionnellement jusqu'au sanctuaire, était bordée de chaque côté par le

clergé séculier et régulier : parmi ces derniers, nous avons remarqué le T. R. Dr. Barber, supérieurs des bénédictins, et plusieurs pères du même ordre, le Rév. Père des Cisterciens; le P. Ignace, dans l'habit des Passionistes; le T. R. J. Newman, père supérieur des Oratoriens, et quatre prêtres de cet institut; Dr. Pagan, supérieur des frères de la charité; et environ 76 du clergé du district. Le prêtre, après avoir reçu Penn bénédiction à l'entrée de l'église, et béni l'évêque, qui lui était présenté par le R. M. Moore, qui agissait comme "prêtre de l'église," monta la nef, à la suite de la procession, qui était précédée des acolytes et du porte-croix tandis que le chœur chantait le Te Deum. L'évêque s'étant agenouillé au pied du maître-autel, les versets furent chantés par M. Moore, et les réponses par le chœur. Après la prière pour appeler "l'esprit de grâce sur l'évêque et le troupeau confié à ses soins," S. G. monta sur le trône, et le bref d'institution fut lu, à l'entrée du sanctuaire, par le T. R. vicario-général. Vint ensuite l'hommage du clergé, chacun à son tour s'agenouillant au pied du trône, et baisant l'anneau épiscopal; durant cette partie de la cérémonie, le chœur chantait l'antienne "ecce sacerdos magnus." Le tout se termina par la bénédiction solennelle donnée aux fidèles par l'évêque. Des rafraichissements furent servis à un grand nombre de convives dans le réfectoire de l'évêché après la cérémonie, et on y présenta des adresses convenables au T. R. Dr. Walsh, qui s'en va à Londres, et au nouveau prélat. Si quelque chose peut consoler le clergé du district du centre de la perte du vénérable évêque qui lui est enlevé pour remplir une charge encore plus haute, c'est certainement la nomination de son successeur, qui continuera, il en est assuré, avec la même sagesse et la même énergie, les divers œuvres, si longtemps et si heureusement dirigées par le Dr. Walsh. Ça a été un présage significatif des dispositions de l'évêque nouvellement intronisé, qu'en laissant la cathédrale, S. G. est allé immédiatement, accompagnée du R. J. Moore, visiter les pauvres de sa ville épiscopale, leur déclarant ainsi de la manière la plus touchante, qu'à l'ordination du grand évêque des âmes, la première place, dans les affections de leur premier pasteur, leur est réservée.

FAITS DIVERS.

BANQUE COMMERCIALE.—Par un état des affaires de la Banque Commerciale, nous voyons qu'au 31 août le montant du passif de cette Banque était de 2282065, et celui de l'actif de 2681544, faisant en faveur de celui-ci une différence de 239479.

NOUVEAUX TOWNSHIPS.—La Gazette officielle de samedi contient des proclamations qui érigent les townships de Shewenagan dans le Comté de St. Maurice et de Harvey dans le Comté de Saguenay.
NOMINATIONS.—La gazette officielle de samedi contient les nominations suivantes: Pour être Avocat, Jean George Taché, Luciger Desilets et Antoine Gerin-Lajoie, Eers; pour être Maître préposé aux ventes dans et pour la cité et District de Montréal, Jean Dominique Bernard, Eer.
DEMISSION.—Il a plu à Son Excellence le gouverneur Général démettre Louis Flavien Dufresne, Eer, de la Commission de la Paix du District de Québec.
AUTRE DEMISSION.—Il a plu à Son Excellence le gouverneur Général ordonner la démission du Major L. F. Dufresne du onzième bataillon de Québec, de la Milice de la Province.
DEPARTURES.—Au 22 courant, il avait été émis pour 239212 de debentures; il y en avait en circulation pour 262712.
INCENDIE.—Samedi matin entre minuit et une heure, le feu s'est déclaré à l'extrémité de la rue Craig au coin du Marché à feu. Le vent était alors très-fort, et bientôt le feu s'est communiqué aux maisons voisines qu'il a consumées en entier. Cinq édifices en bois sont ainsi devenus la proie des flammes, priant onze familles de leurs logements. Les maisons appartenaient à M. F. Bender [qui n'était pas assuré], au Dr. Beauneau, aux Héritiers McFee et à M. Nicholson.
DR. PAINCHAUD.—Le Pilot nous apprend que le Dr. Painchaud jeune, a résigné sa charge de chirurgien de l'Hôpital de la Marine à Québec.
MAIRES.—Nous voyons que M. Scott vient d'être réélu Maire du Comté de Deux Montagnes, M. Desrochers Maire du Comté de Berthier, et M. Marion maire du Comté de Verchères.
ACTION POUR LIBELLE.—Nous voyons par le Pilot de samedi que M. J. Moore Ferres intente une action en libelle contre le Pilot, parce que ce dernier journal a traité M. Ferres du titre de "scamp."
GRANDE-LIGNE.—Nous voyons par le Registrar de Montréal que la mission protestante de la grande ligne est aux abois. Il paraît que les fidèles ne se hâtent plus de fournir des moyens aux évangélisateurs, et que ceux-ci ne sont pas d'humeur à vivre de l'air du temps. Aussi se plaignent-ils fort, et écrivent-ils aux Etats-Unis pour en recevoir des secours.
NOUVELLE LIGNE DE BATEAUX.—Nous apprenons du Sun de Pictou (Baie de quinté) qu'il s'est tenu une assemblée à Pictou, à laquelle on a résolu d'acheter un bateau à vapeur qui voyagera entre Montréal et Pictou. Les parts dans cette nouvelle compagnie sont de \$50.
ASSEMBLEE.—Nous voyons par une lettre de M. Monge-mais, M. P. P., publiée dans la Minerve, que le 9 octobre il doit y avoir dans la paroisse du Côteau du Lac une assemblée des électeurs du comté de Vaudreuil, pour exprimer leurs vues au sujet des grandes mesures qui seront présentées au parlement, et pour témoigner leur confiance dans le ministère du jour.
L'HON. R. E. CARON.—L'Hon. Président du Conseil Législatif est arrivé en cette ville ce matin venant de Québec.
DEPART.—Plusieurs Prêtres ont quitté cette ville ce matin se rendant à Toronto pour la consécration de la Cathédrale. Nous apprenons qu'entre autres MM. Proulx et E. Languevin de l'Archevêché de Québec, et M. Desautels du Diocèse de Montréal sont partis pour Toronto.
THÉÂTRE.—Ces jours derniers, les fils du Théatre de Montréal à Troy ont été brisés sur le fleuve par les mats d'un vaisseau qui descendait les rapides de Laachine. Jamais on n'aurait eu qu'un vaisseau d'une si grande dimension tenait le passage. Les fils ont été rétablis.
UN MARIAGE DANS LE GRAND MONDE.—Merrill dernier a été célébré en cette ville, par le R. M. Digby Campbell, le mariage du Très Honorable M. le Comte d'Erroll, grand comtable héréditaire et Chevalier Maréchal d'Ecosse, avec Mlle Eliza Amélie, fille aînée du Major-Général l'Honorable Charles Gore, C. B. commandant dans le Bas-Canada. Le mariage a eu lieu dans la soirée à la résidence

du Général Gore, rue St. Antoine, en présence d'une nombreuse compagnie, de l'élite de la société anglaise de la capitale, (nous pourrions dire du Canada, car il y avait des invités de toutes les parties du pays.)

Rueue.
RIVIERE DE L'ASSOMPTION.—Nous apprenons avec plaisir que les citoyens de l'Assomption vont présenter une requête à l'exécutif, demandant qu'une exploration de la rivière l'Assomption soit faite, pour constater la possibilité de rendre cette rivière navigable jusqu'au dessus du village. Si l'on peut rendre ainsi la rivière navigable, les citoyens de ce village se proposent d'établir une communication avec Montréal, au moyen d'un vaisseau à vapeur. Nous croyons que ce ne serait qu'un acte de justice de la part de l'exécutif de favoriser une œuvre qui devra ouvrir un débouché aux produits de cette riche et populeuse partie du comté de l'Assomption.
ECHO.
UNE CESSION.—Le Chronicle de Québec rapporte que le gouvernement vient de céder à la corporation de Québec toute la grève qui se trouve en face de la Cour à bois du Gouvernement. (nous supposons que cette Cour à bois n'est autre que l'endroit désigné sous le nom de Parc-aux-bois.) Cette Cession est à la condition que la Corporation y érigea des quais et y fera d'autres améliorations dont le plan est dressé. Le Chronicle ajoute avec raison: "Il n'y a aucun endroit dans cette Ville plus susceptible d'être amélioré; et nous espérons que les Pères de la cité se mettront promptement à cette œuvre."
CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET D'HALIFAX.—Il paraît que la route par où doit passer ce chemin de fer vient d'être explorée en entier, et que les explorateurs s'en retournent immédiatement en Angleterre. Le gouvernement Anglais, disent les journaux d'Halifax, continue à être des mieux disposés en faveur de la construction de ce chemin de fer. Nous espérons donc que les ouvrages commenceront bientôt, afin que le Canada puisse d'ici à deux ou trois ans avoir une grande route de chemins de fer sur son propre territoire. C'est un des plus puissants moyens d'attirer de plus en plus en Canada le commerce de l'ouest du Canada et des Etats-Unis. Quand plus tard, nous espérons que ce sera avant 1852, nous aurons un chemin de fer depuis Prescott jusqu'à Montréal, et de Montréal jusqu'à Portland d'une part, et jusqu'à Halifax de l'autre, nous verrons nos villes être actives et opulentes, et le commerce ne reviendra plus à son état actuel.
VOL.—Le Mercury de Québec dit que le Magasin de MM. Matte et Thivierge à Québec a été enfoncé dans la nuit de jeudi à vendredi, et que les voleurs en ont soustrait une certaine quantité de marchandises.
DETRESSE.—Quelques journaux de Québec nous font craindre que la détresse n'y soit très grande durant l'hiver. Bon nombre d'ouvriers sont déjà sans ouvrages, et l'on doute qu'il s'y construise assez de vaisseaux, pour fournir de l'emploi à la majorité d'entre eux.
UNE REPONSE.—Les correspondants de Québec nous apprennent que le premier reverberaire à gaz qui ait jamais été placé à Québec, vient de l'être aux coins de la rue St. Jean et de la Côte de l'Espérance.
OURAGAN.—On nous écrit de Québec que, mercredi, l'ouragan qui s'est tant fait sentir ici, a étendu ses effets jusqu'à Québec. A St. Antoine, près Lotbinière, il a été renversé plusieurs granges, et le contenu en a été dispersé dans les champs et jusque dans le fleuve.
ACCIDENT.—Il paraît que deux des chaloupes engagées dans la régata qui a eu lieu aujourd'hui, ont chaviré sous le poids de la voile, et sept hommes se sont noyés un peu au-dessous de la Pointe-Lévy. L'un d'eux est un nommé Martin; nous n'avons pu apprendre, les noms des autres.
UN ÉPITEUR.—Le Globe de Toronto nous apprend que John Smith, Eer, du P. Advertiser de Guelph, vient d'être nommé Greffier des Banqueroutes pour le District de Wellington.
VAISSEAU-MONSTRE.—On construit actuellement à Buffalo un steamer qui aura pour nom "Empire State." On dit que ce sera le plus beau steamer du monde. Il a 310 pieds de long et il jaugera 1700 tonneaux. Il pourra contenir 7000 quarts de fleur, 400 passagers de chambre et 1500 de Pavaux. Il contiendra en outre 180 petites chambres à part qui auront 8 pieds sur 7.
NOUVELLE IDÉE.—Un journal rapporte que vendredi prochain à midi, un vaisseau de 100 pieds de longueur et ayant à son bord des animaux de différentes sortes sera livré au cours de la rivière à deux milles au-dessus des chutes du Niagara, où il aura à faire le saut. A 8 heures du soir, on en lancera un autre chargé de toutes sortes de combustibles auxquels on mettra le feu. Le vaisseau tout en feu passera dans les rapides et se précipitera au bas de la chute.
UNE DAME CHINOISE.—Les journaux du Haut-Canada nous apprennent qu'il y avait la semaine dernière une Dame Chinoise, qui y était un objet de curiosité. C'est, dit-on, le premier habitant du Céleste Empire qui visite Toronto.
LES AMÉRICAINS AU MEXIQUE.—Il paraît que le séjour des Américains au Mexique ne leur a pas attiré fort les sympathies des habitants de cette république; car nous voyons que les Américains y sont sans cesse en butte à mille et un accidents. C'est ainsi qu'un M. Carroll vient d'être assassiné entre Linard et Matamoras et pillé de tout son argent; son associé M. Winfield s'est rendu à Linard pour y obtenir quelques satisfactions de la part de l'Alcade; mais celui-ci l'a menacé de le faire mettre en prison, et ce n'est qu'à grande peine qu'il a pu échapper aux mains des géoliers. Cette conduite n'est certes pas justifiable, mais les Mexicains raisonnent sans doute d'après le principe de : par pari refertur.
NASHVILLE.—Le 14, il y a eu à Nashville, Tennessee, un incendie qui a détruit pour \$30,000 de propriétés.
UN EXEMPLE QU'ON A RAREMENT.—Le Dr. E. W. Napier vient de mourir dans le Comté de Jackson, Tennessee. Par son testament, il émancipe 28 de ses esclaves.
CHILI.—Par les nouvelles récentes du Chili, nous voyons qu'il y était fortement question d'un grand chemin de fer qui relierait entre eux les points principaux de cet état. Un bill à cet effet avait subi sa première lecture dans la chambre des représentants.
EFFETS DE L'INTÉMPÉRANCE.—Le 20 du courant, il y a eu à Baltimore une altercation entre MM. Aldridge et Thomas. Celui-ci a fait feu sur Aldridge et l'a blessé mortellement; après quoi, il a pris la fuite, s'est rendu dans le Comté d'Harford, où il s'est suicidé. Ils sont morts tous deux. Tout ceci, à ce qu'il paraît, est le résultat de leur passion pour le jeu et la boisson.
FLEUR.—Nous voyons par le rapport du Télégraphe que la fleur a baissé un peu en Angleterre.
INSOLVABLE.—Le Pilot nous apprend que la dernière malade a appartenu à la nouvelle que Sir J. V. Huntley, ex-gouverneur de l'île du Prince Édouard, s'est déclaré insol-

vable. Son Ex-Excellence attribuant cela à la molleté de ses salaire comme gouverneur.

OURAGAN ET DELUGE.—A la fin du dernier jour un ouragan et un déluge des plus violents, se sont fait sentir à Paris pendant trois heures consécutives, durant lesquelles la foudre est tombée à 18 endroits. On a calculé que la quantité d'eau, qui était tombée sur Paris pendant ce orage, équivalait à 8 millions de mètres cubes.
DES EXILES.—Nous trouvons dans le Courrier des Philadelphes des détails sur les exilés qui se trouvent à Londres. N'ayant pas de place pour les détails, nous nous contentons de nommer les noms des exilés: Louis Philippe, Duc et Duchesse de Nemours, Prince et Princesse de Joinville, Guizot, Duchatel, Flahaut, Kildworth, Montemolin, Don Francisco et son épouse, Don Miguel, Louis Napoléon, Duc de Bordeaux et son épouse, Prince de Mettemich, Baron Hugel, Yarko, Louis Blanc, Caussidière. (Quelle variété! Quel assemblage!)
UNE BONNE LOT.—Le roi de Saxe vient de publier la loi sur la presse, votée par la chambre. Aucun cautionnement n'est nécessaire pour publier un journal. La censure est à tout jamais abolie. Aucun journal ne peut être supprimé. Les rédacteurs et écrivains sont responsables de leurs articles. Si l'auteur de l'article ne se nomme pas, la responsabilité tombe sur le rédacteur; en cas d'absence de celui-ci, c'est l'imprimeur ou l'éditeur qui sera traduit devant la justice.
LE PARADIS ICARIEN.—Un Icarien, à peine débarqué au Texas, transmet au cher père Cabet différents détails sur le pays qu'on a choisi pour établir le nouveau paradis terrestre. On y trouve ce passage: ".... C'est le plus beau pays du monde... En fait d'arbres fruitiers il n'y en a pas, mais nous pourrions en planter, etc."
MORT SUBITE.—M. Alexander Sibell McKenzie, dont la tragédie du Samson a rendu le nom célèbre, est mort soudainement jeudi dernier à Sing-Sing. Au milieu d'une promenade à cheval il se sentit pris d'une défaillance; il eut la présence d'esprit de quitter ses étriers et d'amortir sa chute. Vaines précautions! Deux minutes après il expira par suite de la rupture d'un anévrisme. M. Sibell McKenzie était frère du diplomate, connu pour sa mission extraordinaire au Mexique.
LES STEAMERS DU PACIFIQUE.—Un avis officiel de l'Administration des postes nous apprend que le steamer Californian, partant de New-York le 2 octobre, va inaugurer le service à vapeur entre ce port et les côtes de l'Océan pacifique. Ce navire prendra les lettres pour Rio Janeiro, Valparaiso et Callao; San Diego, Santa Barbara, Monterey et San Francisco, dans la Californie; Astoria, dans l'Oregon. La taxe postale est fixée ainsi qu'il suit par chaque lettre simple: pour Rio Janeiro, Valparaiso, Callao, 24 cent; pour Panama, 30 cent, non compris le port intérieur jusqu'à New-York; 40 cent, tout compris, pour les divers points de la Californie et de l'Oregon. Courrier des E. U.
UN BRAVE MATFLOT.—Parmi les actes de courage aux quels a donné lieu le récent et terrible incendie du navire l'Osenn, Merzack, on a été principalement la conduite d'un marin du nom de Jérôme, appartenant au trois mâres le New World. Suspens pendant une heure aux chaînes de beaucoup du bâtiment en feu, Jérôme a contribué, dit-on, au salut de plus de cent personnes. Le prince de Joinville et les autorités anglaises avaient déjà récompensé ce brave matelot; le conseil municipal de la ville de New-York, où demeure la famille de Jérôme, vient de décider à son tour que le droit de cité lui serait conféré, et que les lettres patentes lui seraient remises dans une boîte d'or. Courrier.
YUCATAN.—Les nouvelles de Campêche vont jus'qu'au 25 août l'Etat Yucatan est rentré définitivement dans la Confédération mexicaine. Le décret d'union a été acueilli par des fêtes et des réjouissances publiques. Durant toute la nuit du 18, les rues de Mérida ont retenti de sérénades de hurrahs en l'honneur du Mexique, de l'Union et du gouverneur. Le 19 a eu lieu la cérémonie du serment d'allégeance; et le 20, la journée qui avait commencé par une grande solennité religieuse, a été terminée par un bal des plus brillants.
La guerre contre les Italiens est presque terminée. Le 21, des saives d'artillerie ont célébré l'entrée de Zetina dans Takas, celle de Pinos dans Hubi, et de Cozumel dans Teabo. Une seule ville reste à prendre, c'est celle de Bacalar, et l'on assure que le nombre de volontaires, réunis à Sical, doivent aller rejoindre dans Pilo de Cozumel les habitants de cette ville, afin de les aider à la reprendre sur les Italiens. La chose ne sera probablement pas difficile car ces derniers sont tout-à-fait démoralisés par leurs derniers revers. Leur découragement est tel que beaucoup d'entre eux sont venus chercher un refuge à Pilo de Cuba. Disons, en passant, que le gouverneur de cette Ile serait disposé à favoriser cette immigration qui lui fournirait des éléments pour développer l'industrie agricole. Courrier des E. U.
STATISTIQUES.—Nous voyons par un rapport publié sur les journaux Américains que la population des États-Unis est de 23,744,000 habitants, et que la valeur totale des richesses des États-Unis est de \$294,570,000 piastres. Les richesses des différents états sont comme suit:

New-York	8912,000,000
Pennsylvanie	850,000,000
Ohio	740,000,000
Virginie	565,000,000
Indiana	584,000,000
Tennessee	582,000,000
Kentucky	342,000,000
Massachusetts	340,000,000
Illinois	294,000,000
Alabama	276,000,000
Mississippi	256,000,000
Caroline du sud	244,000,000
Missouri	240,000,000
Maine	240,000,000
Maryland	193,000,000
Louisiane	188,000,000
New-Jersey	167,000,000
Michigan	148,000,000
Connecticut	137,000,000
Vermont	120,000,000
New Hampshire	120,000,000
Arkansas	66,000,000
Texas	58,000,000
Iowa	52,000,000
Rhode Island	52,000,000
Wisconsin	36,000,000
Delaware	32,000,000
Florides	30,000,000
District de Columbia	18,000,000
Oregon	8,000,000

CONVERSION.—M. Roquerbe, négociant de Marseille, appartenant au culte réformé, a fait dimanche dernier son abjuration entre les mains de Mgr de Mazenod dans la chapelle épiscopale. Ann. de la Religion de Paris.

MARIAGES.
A Belle-Vue, Halifax, le 31 août, E. H. Wilmet, Eer, à Demoiselle Sarah St. Clair, fille de l'Hon. W. A. Black, de Québec.
En cette ville, le 25 septembre, par Messire L'Honnorable, Grand Secrétaire, M. JEAN-ADOLPHE GRAVEL, de la maison E. R. FABRE et C^{ie}, à demoiselle ROSE-ANNE, fille d'AGUSTIN PERRAULT, écuyer.

NAISSANCE.
En cette ville, le 19, la Dame de D. R. Wood Cor. Greffier de la Cour des Banqueroutes, a mis au monde un fils.
A Bytown, le 12, la Dame de Joseph Avonnet, Eer, a mis au monde un fils.
A T. Césaire, le 25 du courant, la Dame de P. H. Plomondon Ecuyer N. P. a mis au monde un fils.

DECES.
En cette ville, le 24 dame Elisabeth Henderson épouse de M. Augustin La Forge, maître-entrepreneur, âgée de 45 et 5 mois.

LECTURE D'UN TRADUCTION
SUR
LE NOUVEAU TESTAMENT
OU L'ART D'AMÉLIORER
LA MÉMOIRE.
P. MILES, Professeur de Mécanique, invite les Dames et Messieurs de Montréal à assister à une lecture sur cet art nouveau et extraordinaire, à 11 heures, au NEGAN, MERCREDI soir, le 27 septembre, à 8 heures. Le Lecteur fera des remarques d'introduction et aux témoignages imprimés d'un grand nombre d'hommes de lettres les plus distingués des États-Unis et du Canada, pour preuve de la grande utilité et de la facilité avec laquelle il peut être acquis par les hommes et les femmes.
LE LECTEUR DONNERA DES
EXEMPLES DE MÉMOIRE
en accommodant quelques exemples à l'esprit sans assistance et à l'école. Le public, les Dames en particulier, les messieurs de profession et littéraires, les universités et les écoles, les Pères et les instituteurs, sont invités à assister à la lecture d'introduction et à être témoins des exercices de l'ENTRÉE LIBRE.
25 sept.

Gerin-Lajoie,
AVOCAT,
A établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, près le voisin de la Minerve.—22 septembre.

COLLÈGE DE CHAMBLY.
LES CLASSES du Collège de Chamblly s'ouvriront le DEUX OCTOBRE prochain.
Montreal 22 Septembre 1848.

BAZAR
MARDI, le 3 OCTOBRE, il y aura à Laprairie un BAZAR au profit des pauvres de la paroisse, tenue par les Dames de Charité.
22 Septembre, 1848.

INFORMATIONS.
L'on prie tous ceux qui connaissent un nommé Joseph Sédinat ou Sedmand, du Comté de vouloir bien informer ce Bureau, si cet individu vit et dans quelle paroisse.
Montreal, 22 septembre 1848.

COLLÈGE MASSON
LES CLASSES DU COLLÈGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ DE SEPTEMBRE.
Montreal, 19 Septembre 1848.

COLLÈGE DE STE MARIE
A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17.)

Les ENFANTS trouveront dans l'établissement un cours complet classique et commercial.
Trois classes s'ouvrent le 20 du mois de SEPTEMBRE. Le premier sera un cours préparatoire Anglais et Français dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'écriture, l'arithmétique, la Géographie, l'histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera un nouveau cours et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit complète.
CONDITIONS PROVISOIRES
Pour les cours préparatoires \$2 par mois, payables d'avance.
Pour les autres cours \$3 par trimestre.
L'Italian, l'Allemand et le dessin seront facultatifs et à charge des parents.
S. MARTIN, S. J., Président.
Montreal, 5 septembre 1848.

INSTITUTEUR ET INSTITUTEUR.
Si l'on a besoin dans quelque Village d'un INSTITUTEUR et d'une INSTITUTEURICE, pour tenir dans la même maison une école de garçons séparés de celle des filles, l'on pourra en s'adressant à ce Bureau, se procurer le frère et la sœur qui, sous la surveillance d'une mère respectable, ont voulu faire le bonheur et se consacrer à l'éducation, espèrent se rendre dignes de l'encouragement que l'on voudra bien leur donner.
Montreal, 14 septembre 1848.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1^{er} Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé à la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre huit et onze heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, s'il a des personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chêlins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former un tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gently, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships de St. Mathias sur la Rivière Chamblay, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Supton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'ébale et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missiionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1^o.—Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Supton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2^o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3^o.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4^o.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gardner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Oter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en a d'autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tentés d'ouvrir le chemin sur leurs avantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industriels canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

La but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des appliquants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désire depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'Agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Or, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avertissements qui les concernent, et s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, et de certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous les acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 168.

DEMANDE

On demande immédiatement à Sr. CONSTANT un Instituteur pour tenir une Ecole MODÈLE, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Ecole communale. Une place comme Chantre est aussi offert aux instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hincks, H. Holt, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond,

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption—à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcelline.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1^o Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: 5 deniers courant.
 - 2^o Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues—chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
 - 3^o Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
 - 4^o Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
 - 5^o Pour chaque personne à pied: Un denier.
 - 6^o Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne: Un denier et demi.
 - 7^o Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier couran
- J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.
- L'Assomption, 1^{er} juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGELOS MACDONELL, V. G., assisté du Révé. J. FARREL et du Révé. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; étant par son fini et son élégance par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que l'roman et le livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publiés de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révé. ANGELOS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, au-dessous de la Seigneurie, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELLEAU ET LAMOTHE.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et dix cent par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payable par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions avec reconnaissance. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & Co. Crémieux, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

- LIVRES, PAMPHLETS,
- CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT,
- CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
- CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
- TRAITES, CARTES DE VISITES,
- CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
- PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Loui Haut Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1 ^{ère} . insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 7
Dix lignes et au-dessous, 1 ^{ère} . insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 11
Au-dessus de dix lignes, [1 ^{ère} . insertion] chaque ligne,	0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & C^{ie}, Librair Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maille près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLÉAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.